Campagne d'information
et de prévention 2018

RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

Êtes-vous prêts ?

www.lesbonsreflexes.com

Nous oui...

Près de chez vous,
3 sites industriels sont concernés :

› Antargaz Finagaz - Frontenex
› MSSA
› Ugitech

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

COMME NOUS, **VOUS HABITEZ UNE ZONE À RISQUES.**

Le saviez-vous ?

Des risques de nature variée

Selon la nature des produits impliqués, un accident peut entraîner un incendie, une explosion ou une émission de produits toxiques ou radioactifs.

Les industriels, particulièrement impliqués

Soumis à une réglementation stricte, les industriels agissent prioritairement pour réduire les risques à la source, garantir la sécurité des populations riveraines et de leurs salariés. Ils réalisent des études de dangers et d'impact, élaborent des politiques de prévention, forment leurs collaborateurs et organisent des exercices de sécurité afin de tester leurs Plans d'opération interne (POI) et Plans d'urgence interne (PUI).

Vous informer, une nécessité !

L'information sur les risques industriels majeurs est une obligation réglementaire. Tous les 5 ans, une information doit être réalisée dans chacun des périmètres concernés. Brochures, affichettes, site internet, actions de communication… sont là pour porter à la connaissance de la population l'existence et la nature des risques, leurs conséquences potentielles, les mesures prévues pour alerter, protéger et secourir.

Il existe plus de 120 établissements à risques industriels majeurs en Auvergne-Rhône-Alpes.
Dont certains, près de chez vous.

Un accident peut arriver dans le cadre d'une activité industrielle (établissements classés Seveso), nucléaire, de transport ou de stockage de matières dangereuses. Engendrés par une production industrielle dont notre société a besoin, ces risques font l'objet de mesures drastiques pour éviter qu'un accident ne survienne. Mais le risque zéro n'existe pas...

Alors comme nous, lisez cette brochure et soyez prêts !

Le mot du Préfet
Vous informer et vous protéger

Vous habitez ou travaillez dans une zone à risques industriels majeurs. Notre devoir est de vous protéger, mais aussi de vous informer. Cette brochure vous présente les risques auxquels vous pouvez être exposés et la conduite à tenir en cas d'alerte. N'en négligez pas la lecture, car il en va de votre sécurité et de celle de vos proches. Prenez le temps de partager les informations qu'elle contient avec votre entourage, d'en mémoriser les éléments principaux, de placer bien en évidence, chez vous, le magnet des consignes joint au document. Car si un accident survient, vous devrez être prêts à agir en respectant bien toutes les consignes. Simples à retenir, faciles à appliquer, elles sont capitales pour le succès des opérations de secours.
Et la protection de tous. ■

SI VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE, FAITES COMME MOI...

ayez les bon réflexes

L'alerte

La sirène retentit

3 fois 1 mn 41 s

Elle émet un son modulé, montant puis descendant. Ce son est composé de **trois cycles d'1 minute et 41 secondes chacun, séparés par un intervalle silencieux de 5 secondes.** Dès que vous entendez la sirène, appliquez les consignes (voir ci-contre).

Fin de l'alerte

30 s

Elle est signalée par un **son continu d'une durée de 30 secondes.** Seul ce son indique que le danger est passé et que les consignes sont levées. Sortez de votre lieu de mise à l'abri, aérez les locaux et restez attentif aux éventuelles consignes complémentaires.

COMMENT RECONNAÎTRE LA SIRÈNE ?
Elle est testée le 1er mercredi de chaque mois à 12h. Vous pouvez aussi écouter le signal complet 24h/24, 7j/7 sur www.lesbonsreflexes.com et au 04 78 77 36 00 (numéro non surtaxé).

Cette sirène est déclenchée en cas d'accident. Elle indique que des mesures de protection sont à prendre. Mieux vous connaîtrez les gestes à faire et à ne pas faire, et plus vous assurerez votre sécurité et celle de vos proches.

Ne paniquez pas, l'essentiel se trouve dans cette brochure. Vous l'aurez lue et connaîtrez donc les consignes à mettre en œuvre.

Notamment, ne quittez pas votre abri avant la fin de l'alerte et ne prenez pas d'initiatives particulières sans y avoir été invité par les autorités.

À faire

Je me mets à l'abri

Entrez dans le bâtiment le plus proche. Fermez les portes, les volets et les fenêtres ; si vous le pouvez, calfeutrez les ouvertures et les aérations, arrêtez la ventilation, le chauffage et la climatisation.

J'écoute les consignes

Elles sont diffusées à la radio, à la télévision ou sur les sites internet officiels (préfecture, mairie).

À ne pas faire

Je ne téléphone pas

Les réseaux téléphoniques doivent rester disponibles pour les services de secours. Écourtez votre conversation si l'appel ne vient pas des autorités.

Je ne vais pas chercher les enfants à l'école

En vous déplaçant, vous mettez votre vie et celle des autres en danger, et vous gênez les secours. Le personnel enseignant est spécialement formé pour mettre les enfants en sécurité.

COMME MOI, **VOUS AVEZ SÛREMENT** *des questions*

Qu'est-ce qu'un PPI ?

Le PPI (Plan particulier d'intervention) **définit l'organisation des secours et les moyens d'intervention en cas d'accident.** Il ne doit pas être confondu avec le PPRT (Plan de prévention des risques technologiques), qui réglemente l'urbanisation autour des sites industriels à risques dans un objectif de prévention et de protection des populations riveraines. Le périmètre d'un PPI est généralement beaucoup plus grand que celui d'un PPRT.

Y a-t-il d'autres moyens d'alerte que la sirène ?

Tout dépend des communes et des industriels. Certains gèrent des systèmes d'appel téléphonique en masse, des haut-parleurs fixes ou mobiles, des panneaux à messages variables… **Renseignez-vous** auprès de votre mairie et des industriels à proximité !

Qui prend en charge mes enfants s'ils ne sont pas avec moi au moment de l'accident ?

S'ils sont à l'école, ils sont sous la responsabilité des enseignants, qui **sont formés et connaissent les bons réflexes.** Dans tous les cas, les enfants doivent appliquer la consigne de base : se mettre à l'abri dans le bâtiment le plus proche, seuls ou avec les personnes qui partagent leur espace au même moment.

En cas d'accident, en plus des règles de base citées dans ce document et sur mon magnet, qu'est-il conseillé de faire ?

Vous devez éviter de fumer, mais aussi de générer toute flamme ou étincelle. Il est également important de **faire preuve de patience** et d'occuper les enfants par des jeux calmes. Si vous ressentez une gêne, placez un linge humide contre votre visage et respirez à travers.

En cas d'alerte, que dois-je faire si je suis au volant ?

À moins d'être à proximité immédiate de votre domicile, ne tentez pas de finir votre trajet jusqu'à chez vous. Garez-vous dès que possible, en prenant soin de ne pas bloquer la circulation des secours. Puis **mettez-vous à l'abri dans le bâtiment le plus proche.**

Si je ne suis ni à mon domicile, ni au travail, dans quel type de bâtiment puis-je m'abriter ?

En zone urbaine, privilégiez les commerces pour vous mettre à l'abri. En zone rurale ou exclusivement résidentielle, **présentez-vous à la première habitation que vous voyez.** Pensez aussi aux bâtiments publics ou accueillant du public : gymnase, salle des fêtes, poste de police, maison médicale…

LES SITES INDUSTRIELS de votre secteur

Bassin « Tarentaise - Arly »

Entreprises et communes concernées

ENTREPRISES	COMMUNE D'IMPLANTATION	PRINCIPAUX DANGERS	PÉRIMÈTRE D'INFORMATION
1 ANTARGAZ FINAGAZ	Frontenex		700 m
2 MSSA	Saint-Marcel		2 500 m
3 UGITECH	Ugine		600 m

Gaz liquéfié inflammable sous pression

Liquide toxique Gaz toxique

Au contact de l'eau dégage des gaz inflammables Gaz liquéfié inflammable

Information générale sur les risques

	EFFETS THERMIQUES	EFFETS TOXIQUES
EFFETS ET PHÉNOMÈNES DANGEREUX	**Incendie** Combustion de liquides ou de solides - Explosion de gaz → Transmission de la chaleur par convection, radiation ou conduction	**Émission d'une substance toxique** Fuite de liquide avec vaporisation - Fuite de gaz - Incendie avec dégagement de produits toxiques - Mélange de produits incompatibles - Dégagement de produits toxiques par contact avec de l'eau → Déplacement du nuage toxique en fonction de la densité du gaz et des conditions météorologiques
CONSÉQUENCES SUR LES PERSONNES	Brûlures aux 1er, 2e et 3e degrés	Irritation, intoxication, asphyxie : les conséquences dépendent de la toxicité de la substance, de la dose reçue et de la voie d'exposition (voie respiratoire ou cutanée)

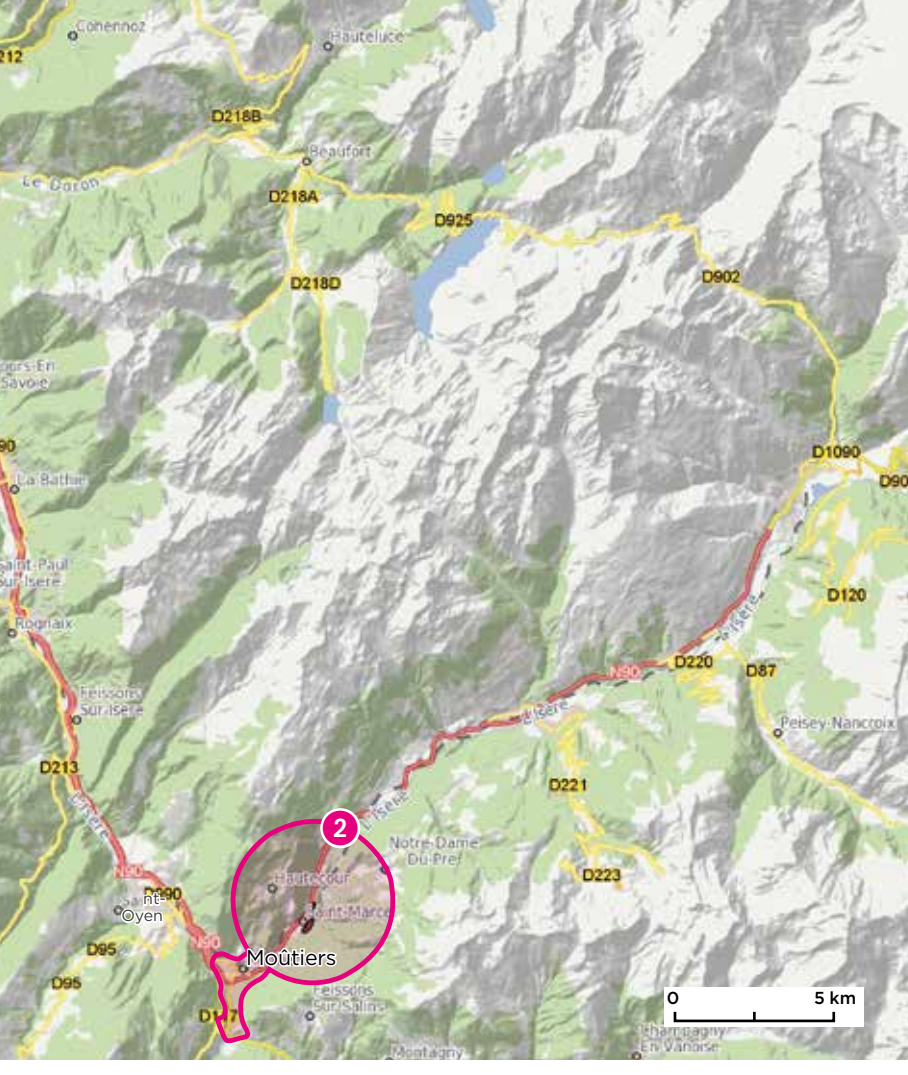

COMMUNES CONCERNÉES	PAGE
Savoie : Frontenex, Saint-Vital, Tournon	10
Savoie : Hautecour, Moûtiers, Notre-Dame-du-Pré, Saint-Marcel, Salins-Fontaine	11
Savoie : Ugine	12

EFFETS DE SURPRESSION	EFFETS RADIOLOGIQUES
Explosion Eclatement de réservoir - Explosion de gaz ou de solides → Propagation à grande vitesse d'une onde de pression (onde de choc)	**Émission de radioactivité** Accident majeur → Dispersion d'éléments radioactifs sous forme d'aérosols ou de particules dans l'air, l'eau ou le sol
Blessures provenant de la projection de débris, lésions internes (poumons, tympans...)	Contamination par voie interne ou externe, irradiation augmentant le risque de développement de cancers : les conséquences dépendent de la radio-toxicité de la substance, de la durée d'exposition et de la dose reçue

ANTARGAZ FINAGAZ FRONTENEX

64 rue du Clos de la Prairie
73460 Frontenex /// Tél. 04 79 31 42 52
sse@antargazfinagaz.com ///
https://www.antargazfinagaz.com

Année d'implantation sur le site : 1972 /// Effectif moyen : 3 personnes
Informations fournies par le chef de dépôt du site

Activités /

Réception, stockage et distribution de GPL (Propane) pour utilisations domestiques. Réalisation de transferts de produits, sans aucune transformation chimique. Distribution assurée sous forme de « vrac », par le remplissage de camions citernes de livraison.

Réglementation du site /

L'arrêté préfectoral du 08 novembre 1993 modifié le 20 août 2009 réglemente les activités du site. /// L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2018.

Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 700 m
Scénario majorant associé : explosion du réservoir de stockage

CARACT. DE DANGER DES PRODUITS	PICTOGRAMMES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
gaz liquéfié inflammable sous pression		incendie, explosion

Moyens de secours humains /

- Les personnels du sites sont tous secouristes du travail et formés à la lutte contre l'incendie et autre accident pouvant survenir sur le dépôt
- Surveillance permanente du site et astreinte capable d'intervenir rapidement

Moyens de secours matériels /

- Réseau incendie et réserve d'eau assurant son autonomie en cas de besoin
- Renfort apporté par le SDIS 73 (Service départemental d'incendie et de secours) en cas de besoin

La sécurité au quotidien

Mesures de prévention des risques /

- Dispositifs de sécurité répondant à la politique de prévention des accidents majeurs déployée par ANTARGAZ FINAGAZ
- Surveillance permanente des installations par des dispositifs techniques de détection de gaz et de feu. La détection d'une dérive entraîne la mise en sécurité automatique du site

Actions de communication et sensibilisation /

- Participation à la Commission de suivi de site (CSS)

MSSA

111 rue de la Volta - Pomblière
73600 Saint-Marcel /// Tél. 04 79 24 70 70
environnement@metauxspeciaux.fr ///

Année d'implantation sur le site : 1898 /// Effectif moyen : 300 personnes
Informations fournies par le responsable Qualité Sécurité Environnement du site

Activités /

Fabrication de produits inorganiques utilisés comme intermédiaires et matières premières pour d'autres industries, dans les secteurs de la chimie, la pharmacie, les énergies renouvelables, l'électronique.

Réglementation du site /

L'arrêté préfectoral du 23 septembre 1999 modifié le 8 août 2014 réglemente les activités du site. /// L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2018.

Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 2500 m
Scénario majorant associé : fuite majeure d'un produit toxique au niveau d'une tuyauterie et ruine d'un équipement de transport de produit toxique

CARACT. DE DANGER DES PRODUITS	PICTOGRAMMES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
gaz toxique		nuage toxique
solide qui réagit violemment au contact de l'eau et dégage des gaz inflammables		incendie, explosion
gaz liquéfié inflammable sous pression		incendie, explosion

Moyens de secours humains /

- Équipe de seconde intervention
- Secouristes du travail
- Infirmière
- Astreintes techniques et direction 7j/7 24h/24
- POI (Plan d'opération interne) avec exercices mensuels pour les cadres assurant l'astreinte et au moins un exercice annuel conjoint avec le SDIS 73 (Service départemental d'incendie et de secours)

Moyens de secours matériels /

- Système d'alerte téléphonique
- Fourgon d'intervention, motopompe, matériel d'oxygénothérapie...
- Moyens d'extinction

La sécurité au quotidien

Mesures de prévention des risques /

- Colonne de traitement de gaz
- Chaînes de sécurité instrumentées
- Procédures
- Maintenance préventive
- Contrôles et inspections

UGITECH

Avenue Paul Girod - CS 90100
73403 Ugine /// Tél. 04 79 89 30 30
info@ugitech.com /// http://www.ugitech.com

Année d'implantation sur le site : 1908 /// Effectif moyen : 1200 personnes
Informations fournies par la direction de l'établissement du site

Activités /

Fabrication de produits longs en acier inoxydable, de l'élaboration à partir de métal liquide jusqu'à la finition des produits : barres rondes, carrées ou hexagonales, et fil machine rond et hexagonal dont le diamètre peut aller de 5,5 à 130 mm. Ces produits sont destinés aux marchés de l'automobile, du process, du batiment, de l'énergie, de l'aéronautique, de l'agroalimentaire et des spécialités.

Réglementation du site /

L'arrêté préfectoral du 29 janvier 1990 modifié le 25 août 2016 réglemente les activités du site. /// L'étude de dangers est mise à jour périodiquement, la dernière datant de 2016.

Les risques et leurs effets /

Périmètre de la zone à risques (PPI) : 600 m
Scénario majorant associé : dispersion d'un nuage toxique suite à la ruine totale de la citerne de livraison d'un produit toxique

CARACT. DE DANGER DES PRODUITS	PICTOGRAMMES DE DANGER	RISQUES MAJEURS
liquide toxique		nuage toxique
gaz liquéfié inflammable sous pression		incendie, explosion

Moyens de secours humains /

- Personnel du poste de sécurité
- Équipiers de première intervention, équipiers de seconde intervention : pompiers, sauveteurs secouristes du travail
- Service médical
- Personnel d'astreinte

Moyens de secours matériels /

- Divers véhicules d'interventions
- Réserve d'eau
- Moyens d'extinctions incendie
- Installations automatiques de protection incendie

La sécurité au quotidien

Mesures de prévention des risques /

- Procédures de livraisons et dépotages
- Stockages sécurisés
- Protection incendie
- Maintenance préventive et contrôles

Actions de communication et sensibilisation /

- Partenariat avec les écoles, collèges, lycées et universités
- Plan de communication : clients, innovation, lettre environnement, salons et conférences de presse
- Réunions régulières avec les riverains

FAITES UN TOUR SUR...

lesbonsreflexes.com

Tout y est !

À tout moment, sur ordinateur ou sur mobile, retrouvez les informations utiles sur les risques industriels dans votre région et la conduite à tenir en cas d'alerte.

122 établissements implantés dans 11 départements d'Auvergne-Rhône-Alpes sont concernés. Ils sont regroupés dans 22 zones appelées « bassins » pour lesquels une brochure spécifique a été éditée.

Le site lesbonsreflexes.com permet de retrouver la brochure de votre bassin et de la télécharger.

VOILÀ **CE QUE L'ON FAIT...**

pour réduir les risque

Responsabilité et transparence

Dans les pages « entreprises » de ce document, vous disposez d'informations sur les mesures de sécurité mises en œuvre dans les établissements à risques de votre périmètre : la date de la dernière étude de dangers, les mesures de prévention, les moyens de secours humains et matériels mobilisables en cas d'accident, les actions de communication et de sensibilisation engagées...

Des établissements hautement sécurisés

La sécurité des sites industriels est assurée à plusieurs niveaux. Dès leur conception via la mise en place de dispositifs empêchant la libération de substances dangereuses. Egalement, par la surveillance régulière et stricte des installations au moyen de systèmes automatiques et manuels déclenchant des mesures de sécurité spécifiques en cas d'anomalie. Le personnel est en outre spécialement formé et entraîné.

Transport de matières dangereuses sous haute surveillance

Les matières dangereuses utilisées ou produites par les sites industriels peuvent être transportées par voie terrestre (route, rail) ou navigable (fleuve) selon une réglementation stricte et des restrictions d'itinéraires pour les camions peuvent être mises en œuvre.
Des études de dangers, des plans de surveillance et d'intervention concernent par ailleurs certaines infrastructures de transport de matières dangereuses.

Pouvoirs publics et industriels travaillent ensemble pour garantir la sécurité de tous.

Les établissements à risques sont soumis à des réglementations strictes : ils réalisent des études de dangers ou des rapports de sûreté instruits par les services de l'État. De plus, ceux-ci inspectent régulièrement les établissements et prescrivent des mesures de sécurité.
Mais vous devez être conscient que la survenue d'un accident a une probabilité infime... et que le risque nul n'existe pas.

Un exercice grandeur nature sur un site industriel.

RISQUES INDUSTRIELS MAJEURS

les bons réflexes !

Début de l'alerte

3 fois 1 mn 41 s

À faire

Mettez-vous à l'abri

Écoutez
France Bleu
France Info
France Inter

À ne pas faire

Ne téléphonez pas

N'allez pas les chercher

Fin de l'alerte

30 s

Pensez à poser le magnet sur votre réfrigérateur !

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Cette brochure a été élaborée conjointement en Auvergne-Rhône-Alpes par les services des préfectures, les industriels concernés, APORA (Association régionale des entreprises pour l'environnement), la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement), l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire), le SPIRAL (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques dans l'agglomération lyonnaise) et le SPPPY (Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions et des risques dans la région grenobloise).

lesbonsreflexes.com

Papier 100% recyclé - Impression : Fot - Photo de couv. : Nicolas Dormont - Cartographie : DREAL Auvergne-Rhône-Alpes - Réalisation : Le Magazine RCS Lyon B FR34341572089 - Tirage : 12 600 ex. - Automne 2018 - Bassin "Tarentaise - Arly" - B21